

Formule 23  
[paragraphe 114.1(6) et 122(4)]

CERTIFICAT DE L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ (nom de l'arpenteur-géomètre) \_\_\_\_\_,  
du (de la) \_\_\_\_\_ (lieu de résidence) \_\_\_\_\_, arpenteur-géomètre du Manitoba,  
certifie que le présent plan a été dressé conformément à la Loi sur les biens réels et qu'il est exact au mieux  
de ma connaissance et de ma croyance.

Fait le \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_ .

---

A.G.M.